

VOTATION FÉDÉRALE DU 10 FÉVRIER 2019

« Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) », NON à un projet extrême.

L'initiative populaire fédérale « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » est une initiative lancée par la section jeune du parti écologiste *Les Verts* soutenue par la gauche alternative et institutionnelle.

Disons-le d'emblée, ce projet est tout à fait problématique. Il vise à durcir, une nouvelle fois, les modalités de construction et d'utilisation du sol en Suisse. Plus concrètement, les initiants considèrent que les constructions se caractérisent par une forte dispersion entraînant un mitage du territoire. Selon, eux il conviendrait de densifier davantage en créant des « quartiers durables ». Cela permettrait de favoriser des trajets courts entre le domicile et le lieu de travail.

Afin d'atteindre leurs objectifs, ils proposent un mécanisme extrêmement rigide : les surfaces en zone à bâtir doivent être gelées de manière indifférenciée sur l'ensemble du territoire suisse. La création de nouvelles surfaces constructibles ne serait possible que via un système de compensation intercantonale des terrains. Ce mécanisme engendrerait un risque important. En effet, rien ne garantit qu'il y ait suffisamment de réserves de terrains à échanger entre les différentes régions. De plus, la mise en place d'un tel mécanisme serait lourde, coûteuse et très difficile à mettre en place.

Cette initiative aurait des conséquences directes et néfastes. Elle ferait grimper les prix de l'immobilier créant ainsi des problématiques pour les particuliers et pour les entreprises. Ces dernières auraient notamment des difficultés à trouver des zones pour s'implanter et se développer. C'est donc bien l'ensemble du tissu économique qui pourrait être entravé.

La question de la gestion du sol et de son utilisation rationnelle est certes un enjeu essentiel. Cependant, cette initiative est clairement inadéquate. Le gel indifférencié, sur l'ensemble du territoire, des zones à bâtir ne constitue manifestement pas une solution car il ne tient pas compte du développement et de la diversité des régions (concernant le développement économique notamment).

Au-delà de ce problème direct et concret, la proposition apparaît de manière générale superflue. En effet, l'aménagement du territoire est déjà excessivement soumis à des normes variées tant constitutionnelles que légales sur les plans fédéral et cantonal.

Ainsi, entre les conséquences de l'initiative populaire sur la limitation des résidences secondaires, celles de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (et ses adaptations cantonales), ce domaine est, aujourd'hui déjà, très fortement réglementé.

Cette initiative est aussi inopportune car elle complexifierait davantage ce cadre légal. Cela semble d'autant plus problématique que ces différentes dispositions légales (par exemple la mise en place des plans directeurs cantonaux) n'ont pas encore déployés l'ensemble de leurs effets. Autrement dit, en cas d'acceptation, une nouvelle norme serait édictée sans avoir pu tirer un bilan des dernières modifications.

En définitive, cette initiative est inadéquate sur le fond, au sens où elle engendrerait une surréglementation d'un domaine soumis à de nombreuses lois. Elle est également inopportune sur la forme dans la mesure où les conséquences des législations en vigueur et à venir n'ont pas encore déployé tous leurs effets.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CVCI recommande le NON à l'initiative contre le mitage le 10 février prochain.